



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, SPÉCIALITÉ « PHOTOGRAPHE »

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	4
A) Le rappel des épreuves	4
1) Les épreuves d'admissibilité.....	4
2) Les épreuves d'admission	4
B) Le jury	4
1) La composition du jury	4
2) La formation et la réunion de cadrage	5
II. Le déroulement de ces concours	5
A) Le calendrier.....	5
B) L'épreuve écrite d'admissibilité	5
1) Les observations du jury concernant l'épreuve écrite de la part des candidats.....	6
2) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite.....	6
3) Remarques concernant le concours interne et le concours externe pour l'épreuve écrite d'admissibilité.....	6
4) Recommandations du jury concernant l'épreuve écrite d'admissibilité	7
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	7
1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art	7
a) Les observations du jury concernant les prestations des candidats pour l'épreuve orale d'histoire de l'art.....	7
b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'histoire de la photographie.....	7
c) Recommandations du jury	8
2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier.....	8
a) Les observations du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier.....	8
b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier	8
c) Remarques concernant le concours interne et le concours externe pour l'épreuve orale sur les techniques du métier.....	9
d) Les recommandations du jury.....	9
D) L'épreuve pratique d'admission.....	9
1) Les observations du jury concernant l'épreuve pratique d'admission	10
a) Le comportement	10
b) La réalisation	10
2) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique.....	10
a) Les attentes concernant le comportement	10
b) Les attentes concernant la réalisation	11
3) Les remarques générales sur l'épreuve d'admission.....	11

4) Remarques concernant le concours externe et le concours externe pour l'épreuve pratique d'admission.....	12
5) Recommandations du jury	12

III. Les statistiques.....	12
A) Concours externe.....	12
B) Concours interne.....	13

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité précédemment, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en :

- la « réalisation de deux prises de vue numériques : - objet en volume ; - reproduction de documents 2D (durée : deux heures trente) ;

- le traitement numérique : correction d'image(s) à l'aide de logiciels professionnels de développement et de retouche d'image(s) (durée : une heure trente) ;

- la rédaction d'une fiche technique descriptive pour chacune des deux épreuves (durée : une heure). »

La durée totale de cette épreuve pratique est de 5 heures.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Marie ROBERT, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de la collection de photographies, musée d'Orsay.

Membres de ce jury :

- Madame Isabelle BIDEAU, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « photographe », photographe, département des collections, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Patrick BRAMOULLÉ, chef du service production, département de la reproduction, bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand ;
- Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des ateliers de photographie, département de la conservation, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

Examineurs qualifiés de ce jury :

- Monsieur Philippe GUIGNARD, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », secrétaire général, école nationale supérieure de photographie d'Arles ;
- Monsieur Stéphane MÉZIACHE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable adjoint des ateliers de photographie, département de la conservation, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ces concours

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 5 juin au 10 juillet 2018
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 6 novembre 2018
Dates des épreuves orales d'admissibilité	Du 16 janvier au 8 février 2019
Date de la réunion d'admissibilité	Le 8 février 2019
Dates de l'épreuve pratique d'admission	Du 18 mars au 27 mars 2019
Date de la réunion d'admission	Le 4 avril 2019

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet :

Le jury a élaboré un sujet qui appelait une note synthétique de la part du candidat et qui permettait d'évaluer ses connaissances techniques en matière de prises de vue, d'utilisation du matériel et des espaces alloués, de gestion et de conservation des fichiers, d'évaluation des ressources humaines ainsi qu'en matière de planification des opérations.

Le jury a en effet imaginé un scénario de fermeture pour rénovation d'une salle du musée d'archéologie nationale, offrant au photographe dudit musée la possibilité de réaliser la couverture photographique de l'ensemble de la collection conservée. Le candidat devait expliquer ses choix concernant les trois missions qui lui étaient confiées : constat d'état photographique de la salle, inventaire photographique d'un volumineux corpus d'objets, valorisation photographique des objets exceptionnels.

1) Les observations du jury concernant l'épreuve écrite de la part des candidats

- Sur la forme de la rédaction :

La plupart des candidats ont traité l'ensemble des dix questions posées pour chacune des trois missions. Si certains ont rédigé entièrement leur copie, d'autres ont osé la note synthétique et le style concis qu'elle demande. Certains ont répondu en partie sous la forme de tableaux synoptiques ou de schémas, ce qui était tout autant pertinent si les questions étaient traitées et les explications données.

Les copies courtes étaient souvent incomplètes et parfois même peu compréhensibles (écriture phonétique, abréviations). Les copies les plus longues se transformaient parfois en un inventaire un peu fastidieux des connaissances du candidat.

Si une introduction et une conclusion sont toujours valorisées pour contextualiser un projet, il n'en reste pas moins que certains candidats ont inutilement répété le sujet et retardé leur entrée dans le vif du sujet, ce qui a pu leur faire perdre un temps précieux. Une introduction de deux à trois phrases suffisait amplement.

- Sur le fond de la rédaction

Les candidats ont eu ponctuellement de très bonnes idées et de bons réflexes et l'ensemble de leurs réponses permet de construire la copie idéale.

2) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite

- Les attentes du jury concernant la forme :

Le jury attendait une note technique synthétique avec un plan et des parties bien identifiées après une éventuelle introduction rappelant brièvement le contexte.

Cette note devait présenter un caractère opérationnel et bien prendre en compte toutes les étapes et tous les besoins. Le jury s'est donc intéressé au degré de compréhension du sujet, à la pertinence de l'argumentation et à la qualité de l'expression des candidats.

Le jury a valorisé les notes construites, concises, rédigées, ponctuées et avec une bonne orthographe. Les meilleures copies sont celles qui ont expliqué les partis pris, justifié le matériel utilisé et les dispositifs mis en œuvre.

- Les attentes du jury concernant le fond :

Le jury a valorisé les copies qui montraient de bonnes connaissances techniques. Il attendait également des candidats qu'ils témoignent de bonnes capacités de gestion et d'organisation, d'un sens de l'anticipation et d'un souci pour la conservation des œuvres à toutes les étapes des opérations de manipulation. Les candidats ayant reçu de bonnes notes ont correctement estimé le temps d'exécution des missions, pensé à établir un planning réaliste, réfléchi à la chaîne des opérations de manière cohérente et logique, été précis dans leurs propositions, su bien distinguer les spécificités de chacune des trois missions en proposant des solutions adaptées (réaliser 20 000 en un temps donné n'est pas équivalent à réaliser 30 000 vues). Ils ont prévu le matériel et les moyens humains nécessaires et défini les rôles des différents intervenants. Ils ont aussi réfléchi à un circuit des œuvres, en tenant compte de leurs formats, de leur fragilité, de leur spécificité, à la gestion de la lumière sans oublier les questions de sécurité. Ils ont également pensé aux précautions à prendre pour la sécurité des agents.

3) Remarques concernant le concours externe et le concours externe pour l'épreuve écrite d'admissibilité

Chaque copie a été lue et corrigée par l'ensemble des correcteurs.

Les correcteurs ont corrigé séparément les copies des candidats externes et les copies des candidats internes. Le jury a constaté une plus grande hétérogénéité de niveau dans les copies des candidats internes que dans celles des candidats externes. En revanche, les meilleures copies provenaient de candidats internes.

4) Recommandations du jury concernant l'épreuve écrite d'admissibilité

Le jury invite les candidats à suivre les préparations au concours qui sont proposées par le ministère de la culture pour comprendre notamment ce qu'est une note et apprendre à la rédiger dans les délais impartis.

C) Les épreuves orales d'admissibilité

1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

Les sujets :

Le jury a élaboré des sujets portant sur les pratiques, les genres, les techniques et les mouvements de l'histoire de la photographie aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Les candidats étaient invités à réaliser un exposé d'ordre historique de dix minutes maximum. Il s'agissait pour lui de présenter ses connaissances en histoire de la photographie, de montrer ses capacités à situer dans le temps les œuvres, les photographes, les démarches, les techniques ainsi que les différents mouvements artistiques.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, le candidat était invité à préciser sa démonstration et à dialoguer avec le jury.

a) Les observations du jury concernant les prestations des candidats pour l'épreuve orale d'histoire de l'art

- Observations sur la structure de l'exposé :

Le jury a observé une grande disparité au sein des candidats dans la gestion du temps, comme dans le vocabulaire utilisé ou l'attitude générale. Les candidats ont souvent commencé leur exposé en oubliant de l'introduire ou de le problématiser un minimum (ce qui aurait pu les aider pour la suite de l'exercice). Plusieurs se contentaient d'un très bref exposé de quelques minutes à peine et attendaient les questions du jury (au risque d'épuiser ce dernier) quand d'autres maîtrisaient tout à fait la gestion de leur temps d'exposé par rapport à la durée de l'entretien pour conserver un temps d'échange avec le jury sans le rendre trop long. Les exposés trop courts ont souvent obligé le jury à revenir avec le candidat sur les fondamentaux du sujet pour les pousser à entrer dans le sujet, exercice qui s'est avéré payant pour certains. De nombreux candidats savaient utiliser un vocabulaire précis et adapté.

Certains (rares) candidats n'avaient pas compris qu'il s'agissait aussi d'un exercice formel : le vocabulaire et la syntaxe utilisés, la façon dont ils se présentent et se tiennent, la manière dont ils s'adressent aux examinateurs (courtoisie, écoute), sont importantes : il s'agit aussi pour le jury de recruter un futur collègue.

- Observations sur le fond de l'exposé :

Les connaissances des candidats en histoire de la photographie étaient très hétérogènes. Certains étaient très à l'aise avec les grandes étapes historiques et techniques de la photographie, connaissaient une grande variété de pratiques et de photographes, étaient en mesure d'évoquer des images et de les décrire pour illustrer leur propos. D'autres étaient très bloqués et n'avaient manifestement pas compris en quoi la connaissance de l'histoire de la photographie peut et doit nourrir leur pratique professionnelle.

b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'histoire de la photographie

- Les attentes du jury concernant la structure de l'exposé :

L'entretien durant 20 minutes, le jury attendait un exposé de dix minutes au plus avant d'engager des échanges avec le candidat. Les candidats qui ont le mieux réussi ont parfaitement géré ce temps en proposant des exposés nourris, problématisés, parfois même érudits. Le jury a apprécié les candidats qui savaient utiliser un vocabulaire précis et adapté et qui répondaient de façon ouverte aux questions posées par le jury.

- Les attentes du jury concernant le fond de l'exposé :

Le jury n'attendait pas des candidats les compétences d'un historien de la photographie. Il attendait un discours cohérent, une curiosité et une sensibilité pour le monde des images, des connaissances générales, mais solides, pour situer dans le temps un(e) photographe, un procédé, un genre et les rattacher à des mouvements artistiques. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su problématiser leur démonstration, replacer la question dans un contexte plus large, l'appuyer par des exemples concrets et précis.

Les candidats qui ne maîtrisaient pas totalement le sujet étaient invités à rebondir sur d'autres points proposés par le jury, ce qui souvent les a aidés à mieux l'appréhender et à élargir la notion vers des domaines, des courants, des périodes mieux connus. Il ne fallait donc pas se contenter d'un petit exposé lapidaire de 2 à 3 minutes et attendre que le jury pose des questions pour arriver au bout des 20 minutes de l'épreuve. Les temps d'échange avec le jury étant souvent longs à cause des exposés trop courts. Il convenait enfin d'adopter une attitude ouverte en évitant de répondre de façon fermée à toutes les questions posées. Il s'agissait de répondre à des questions d'histoire de la photographie : le jury attendait que le candidat restitue un savoir académique et non pas un avis personnel, un goût particulier, une expérience passée.

c) Recommandations du jury

Le jury invite les candidats à mieux se préparer à une épreuve orale pour apprendre à faire véritablement des exposés plus longs que ceux réalisés par certains candidats. Une formation en techniques de communication et d'expression orale peut être utile pour apprendre à gérer son temps, à s'adresser à un jury, à structurer un exposé.

La lecture de manuels d'histoire de la photographie est une étape absolument indispensable. Fréquenter des expositions, visionner des documentaires, assister à des conférences ne peuvent qu'aider les candidats à élargir leurs connaissances et à sortir de leur stricte expérience personnelle.

2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

Le sujet :

Les candidats étaient invités à traiter un sujet technique, décliné à chaque fois en cinq points. Ceux-ci permettaient au candidat de bien définir le sujet posé et lui permettaient de suivre une progression rigoureuse dans sa démonstration. Le sujet portait indifféremment sur des questions de conservation, d'exposition, de stockage et d'archivage, de gestion ou de procédés, autant dans le domaine de l'analogique que dans celui du numérique.

a) Les observations du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier

Au cours de cette épreuve, les candidats ont mieux géré leur temps de parole même si certains exposés restaient encore très courts. Les candidats ont été dans l'ensemble bien plus à l'aise avec cette épreuve.

- Observations sur la structure de l'exposé :

Dans la grande majorité des cas, les candidats souvent motivés par leur sujet sont entrés directement dans les techniques sans structurer véritablement leur oral. Certains se sont limités à des réponses succinctes. Ils auraient pu mieux développer les différents aspects de la question qui leur était posée, en l'illustrant d'exemples pour rendre leur exposé plus vivant.

- Observations sur le fond de l'exposé :

Le niveau des candidats externes était très hétérogène. Plusieurs ont été un peu déroutés par certains sujets. Certains connaissaient les bonnes réponses aux questions posées par le jury mais n'osaient pas les donner.

b) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier

- Les attentes du jury concernant la structure de l'exposé :

Le jury attendait un exposé de dix minutes maximum, riche de données techniques, d'éléments théoriques et d'exemples concrets témoignant de bonnes connaissances et d'une compréhension fine du sujet.

L'échange avec le jury était l'occasion d'approfondir les connaissances techniques du candidat en allant au-delà de la question posée. Il était recommandé d'utiliser un vocabulaire approprié.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, les questions posées étaient plutôt ouvertes pour justement permettre au candidat de développer différents points. Le jury attendait que le candidat fasse également preuve de responsabilité, d'ingéniosité et de bon sens. Lorsqu'un candidat ne savait répondre, le jury s'est efforcé de l'aiguiller vers la réponse en prenant en compte la qualité de son raisonnement.

- Les attentes du jury concernant le fond de l'exposé :

Le niveau attendu en termes de connaissances techniques pour un concours de technicien d'art est élevé.

Le candidat ne doit pas se contenter d'exprimer en quelques mots ce qui lui semble être la « bonne réponse », mais doit être capable de développer, en s'appuyant sur des exemples d'application concrète, en évoquant les évolutions techniques dans le domaine abordé, en mettant en relation technique et usages, etc.

La structure des questions en 5 points invitait le candidat à structurer sa réponse mais ne l'empêchait pas d'élargir son approche de la thématique abordée, ce que certains ont su faire avec brio.

L'évolution radicale de la photographie argentique vers la photographie numérique fait aujourd'hui partie de l'histoire technique récente du métier. De nombreux professionnels d'aujourd'hui ont été formés et ont exercé dans le domaine de l'argentique. D'énormes volumes d'archives photographiques argentiques sont par ailleurs présents dans les collections patrimoniales, et des photographes continuent à produire des supports argentiques. Une bonne connaissance des techniques argentiques est donc attendue.

c) Remarques concernant le concours interne et le concours externe pour l'épreuve orale sur les techniques du métier

Le jury a proposé des épreuves équivalentes aux candidats du concours externe et du concours interne. En revanche, il a différencié les barèmes de notation.

Une grande différence de niveau a été constatée entre les candidats internes et externes.

Les candidats internes possédaient dans l'ensemble de très bonnes connaissances techniques et un excellent savoir-faire pratique. Ils ont fait preuve de bon sens et de professionnalisme.

Cependant, quelques candidats en interne, forts de leur expérience ancienne, semblent avoir eu des difficultés à actualiser leurs connaissances théoriques et pratiques. Ils ont eu davantage tendance à se référer uniquement à leur propre expérience sans considérer qu'il existe d'autres manières de faire et de penser, d'autres matériels que ceux qu'ils utilisent. Une posture d'humilité peut parfois être bienvenue.

d) Les recommandations du jury

Le jury invite les candidats à suivre les préparations au concours qui sont proposées par le ministère de la culture pour faire évoluer leurs connaissances et leur pratique, notamment pour ceux qui ont une grande expérience dans le domaine de la photographie argentique, mais qui sont moins à l'aise avec l'univers numérique.

D) L'épreuve pratique d'admission

L'épreuve :

L'épreuve d'admission comportait deux parties : l'une relative à la prise de vue d'un objet en trois dimensions (un buste) puis d'un objet en deux dimensions (estampe), l'autre relative à une retouche numérique.

Au regard de la spécificité de l'épreuve, les membres du jury ont été présents tout au long de l'épreuve technique pour s'assurer du bon fonctionnement des appareils mis à disposition et de la bonne compréhension des consignes par les candidats.

Chaque candidat disposait d'un large éventail de matériels techniques et d'accessoires photographiques préalablement présentés avant les épreuves par un examinateur.

1) Les observations du jury concernant l'épreuve pratique d'admission

a) Le comportement

La présence continue des examinateurs a permis d'apprécier la façon dont les candidats géraient leur temps et leur stress dans des conditions matérielles.

Durant toute la durée des épreuves, les candidats sont restés silencieux. Ils ont su travailler dans le calme et le respect du matériel.

L'épreuve étant copieuse, les candidats devaient gérer au mieux le temps imparti. La plupart sont restés durant toute l'épreuve, profitant jusqu'au bout du temps qui leur était dévolu. Certains candidats ont cependant survolé ou bâclé certains points de l'épreuve sans doute par peur de manquer de temps.

b) La réalisation

Le jury a constaté une assez grande homogénéité dans le rendu des travaux des candidats internes, qui semblent se démarquer plus nettement des candidats externes : ils ont en effet l'avantage de pratiquer la photographie professionnelle dans une institution culturelle ; la connaissance des matériels professionnels et des procédures de travail est forcément plus approfondie.

Les candidats externes ont été dans l'ensemble plus à l'aise dans l'épreuve de retouche numérique que dans les épreuves de prise de vues directes, sauf quelques-uns qui ont eu l'occasion au cours de leur parcours professionnel de se familiariser avec ce domaine ou d'effectuer des travaux de commande institutionnels.

2) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique

Avec l'épreuve pratique, on attend du candidat qu'il montre sa capacité à répondre à une demande de réalisation technique concrète. Il doit être capable de s'adapter efficacement à une situation particulière en sachant mettre en œuvre du matériel technique et des savoir-faire.

Il est important de souligner que les épreuves pratiques du concours de technicien d'art, spécialité « photographe » ont été pour la première fois organisées par le ministère à partir de méthodes de travail exclusivement numériques, suite à la refonte de l'arrêté d'organisation en 2018.

À la suite de leur inscription, tous les candidats ont été prévenus à l'avance de manière officielle par le bureau des concours et de la préparation aux examens de l'utilisation de certaines versions de logiciels de capture et de traitement de l'image numérique. Ils ont été informés du matériel photographique utilisé pour la prise de vue, ce qui leur permettait d'anticiper la situation.

Les attentes du jury se centraient sur la nécessité de recruter de futurs collaborateurs, dotés d'une formation en pratique photographique numérique professionnelle à la fois solide et polyvalente, qui permet de répondre aux besoins de nombreuses institutions.

a) Les attentes concernant le comportement

Le jury attendait des candidats un comportement courtois envers les personnes présentes. Par ailleurs, il était demandé aux candidats de porter une grande attention aux espaces et aux matériels techniques mis à leur disposition, et de lire attentivement chaque sujet d'épreuve.

Il fallait également respecter les consignes données en début d'épreuve, concernant le matériel photographique et informatique et la manipulation a minima des sujets confiés en 3D et en 2D, qui étaient des documents originaux.

b) Les attentes concernant la réalisation

Prise de vue d'un buste :

Cette épreuve avait pour but d'évaluer la capacité des candidats à produire une photographie de qualité en studio sans avoir recours à des opérations de retouches destinées à corriger ou améliorer l'image en post-production (la maîtrise technique des opérations de retouches étant évaluée par ailleurs au cours de l'épreuve de retouche).

Un tirage couleur A4 fourni, représentant pour chaque candidat une photographie différente du buste, devait servir de modèle à sa prise de vue en respectant le point de vue, le cadrage, l'éclairage du buste et du fonds, la netteté, etc. Les candidats devaient donc se montrer capables de mettre en place un plateau technique de prise de vue en mode connecté, de recréer un éclairage conforme au tirage de référence, de faire les bons choix dans le matériel mis à disposition, de générer un fichier utilisable tel quel, sans correction logicielle.

Prise de vue d'un document 2D :

Cette épreuve avait pour but d'évaluer la capacité des candidats à produire une reproduction photographique de qualité d'une gravure de l'encyclopédie de Diderot, sans avoir recours à des opérations de retouches destinées à corriger ou améliorer l'image en post-production.

Les candidats devaient donc se montrer capable de mettre en place un plateau technique de reproduction en mode connecté, un éclairage de qualité et parfaitement régulier, de faire les bons choix dans le matériel mis à disposition, de générer un fichier utilisable tel quel, sans correction logicielle.

Retouche :

L'épreuve technique de retouche numérique était réalisée à partir d'un fichier fourni, issu d'un scan de plan-film couleur inversible, et représentant un siège appartenant aux collections du Mobilier national.

Le détourage demandé devait être de qualité : choix pertinent des outils, précision, souplesse des courbes, qualité du contour (ni trop doux, ni trop sec), bonne couleur du fond, étaient jugés. Il était aussi attendu du candidat qu'il sache corriger l'image de ses éventuels défauts (orientation, chromie, poussières, rayures).

Était également attendue une bonne pertinence de la succession des traitements, de l'utilisation de tel ou tel logiciel (CameraRaw, Photoshop), du choix des outils, de l'utilisation des calques et des masques, ainsi qu'une bonne maîtrise des outils utilisés.

Les images générées devaient être de qualité professionnelles, conformes à la demande décrite dans le sujet, de bonne présentation et utilisables telles quelles pour l'usage décrit.

Fiche technique :

La fiche technique devait être concise et claire. Des schémas sont souvent pertinents pour compléter la description d'une mise en place technique. Sa lecture doit être simple et rapide. On y attend une bonne présentation, claire et synthétique, évitant l'accumulation d'informations inutiles. La fiche doit être rédigée dans le souci d'apporter au jury des éléments permettant d'évaluer la pertinence des choix et des méthodes (en prise de vue : choix des matériels, méthode de mise en œuvre, mesures ; en retouche : choix du logiciel, des outils, ordre des opérations).

3) Les remarques générales sur l'épreuve d'admission

Paradoxalement, la qualité des fichiers livrés a souvent été meilleure en prise de vues 3D qu'en reproduction 2D. Les candidats ne doivent pas penser que faire la reproduction d'un document est un exercice facile : les règles sont assez simples et généralement connues mais elles n'ont pas toujours été appliquées avec suffisamment de rigueur. Or, la moindre approximation a un effet néfaste immédiat sur le résultat final.

Le jury a constaté des choix inappropriés en matière de formats d'acquisition d'images en mode connecté alors que le format TIF était clairement explicité.

Plusieurs candidats ont fait le choix de l'objectif à focale variable alors que des focales fixes parfaitement adaptées aux travaux demandés étaient disponibles. Le résultat s'en est parfois trouvé dégradé.

Durant les épreuves, certains candidats ont semblé déroutés qu'on leur demande la fourniture d'un fichier sans retouche logicielle après la prise de vue. Une bonne maîtrise des techniques de studio en mode connecté permet pourtant d'obtenir d'excellentes images qui ne nécessitent pas de retouche : les candidats ne doivent pas négliger la maîtrise des techniques de prise de vue, qui sont la base du métier.

Certaines fiches détaillaient inutilement des informations contenues par exemple dans les métadonnées du fichier, ou visibles sur l'image livrée, tout en omettant d'explicitier les choix ou les méthodes.

4) Remarques concernant le concours externe et le concours externe pour l'épreuve pratique d'admission

Le jury a observé un niveau de connaissances hétérogène chez les candidats externes. Certains candidats externes ont eu des difficultés pour maîtriser le logiciel de prise de vues en mode connecté Camera Control Pro2 de Nikon.

Les candidats internes et externes semblent avoir été en partie déroutés en pratique par la demande de prise de vues directes sans retouches. Cette épreuve permet pourtant de juger de l'aptitude d'un photographe à capter une image de qualité sans l'intervention d'un logiciel de traitement d'images, qui peut modifier le résultat initial. L'annonce du logiciel par l'arrêté au début du concours pouvait pourtant le laisser supposer.

Les candidats semblent avoir su disposer de manière optimale du temps imparti pour chaque épreuve ainsi que pour la rédaction synthétique de leur fiche technique. Celle-ci, assez inégale en termes de contenu mais généralement complète, reflète la capacité des candidats à gérer leur temps et leurs arguments, notamment lors des étapes de l'épreuve de retouche numérique.

5) Recommandations du jury

Il faut dans ce type d'épreuve témoigner d'un sens de l'organisation, être respectueux des œuvres et du matériel, faire les bons choix parmi les matériels et accessoires disponibles.

Il est important de prendre le temps de bien lire les consignes données en début d'épreuve pratique et ne pas hésiter à les relire en cours d'épreuve.

Prendre des notes au cours des épreuves de prise de vue et de retouche en vue de la rédaction de la fiche peut s'avérer utile.

Le jury encourage les candidats à s'inscrire aux formations qualifiantes proposées par le ministère et ses partenaires sur le thème de l'image numérique et son traitement (comme « aborder le logiciel Photoshop »).

Synthèse sur l'ensemble du concours :

Concernant l'ensemble du concours, l'éventail des épreuves était très ouvert et varié. Il a permis de sélectionner les meilleurs candidats, qui ont su exceller dans tous les exercices.

Le jury a veillé à pondérer le plus finement possible la notation, afin de s'assurer que les candidats retenus seraient des techniciens d'art photographes de haut niveau, des agents de la fonction publique exemplaires mais aussi de futurs collègues et collaborateurs de qualité.

III. Les statistiques

A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	32	32	17	9	9	3
Femmes	30	30	18	6	6	3
Total	62	62	35	15	15	6

Seuil d'admissibilité : 11,40 sur 20.

Amplitude des notes : de 0 à 15,20 sur 20.

Seuil d'admission : 12,75 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,45 à 15 sur 20.

B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	18	18	15	10	10	5
Femmes	6	6	3	3	3	1
Total	24	24	18	13	13	6

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 0 à 16 sur 20.

Seuil d'admission : 14,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 15,30 sur 20.

Madame Marie ROBERT
Présidente du jury